

LES FONDEMENTS DE LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE

Document 1 : Les principes de la démocratie selon Aristote

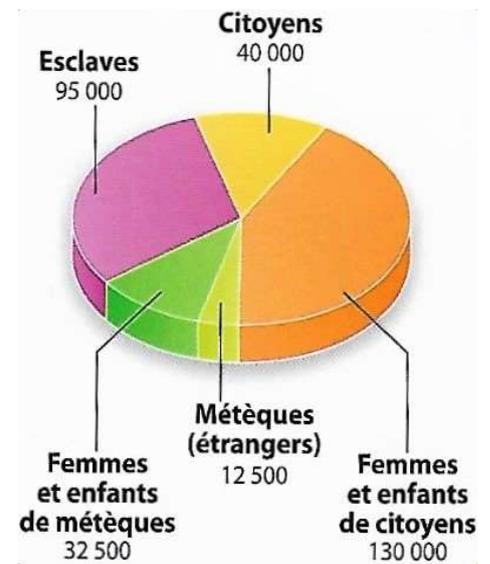
Les gouvernants sont choisis par tous et parmi tous. Le gouvernement est exercé sur chacun par tous, chacun, tour à tour, gouvernant tout le monde. Les fonctions gouvernementales sont attribuées par le sort, toutes ou du moins celles qui ne requièrent ni expérience ni savoir-faire. Les fonctions gouvernementales ne dépendent d'aucune condition de cens¹ ou dépendent d'un cens extrêmement réduit. La même personne ne peut exercer deux fois aucune fonction gouvernementale, sauf dans un petit nombre de cas et pour un petit nombre de charges, exception faite pour celles qui concernent la guerre². Les fonctions gouvernementales sont de courtes durées, toutes ou du moins celles pour lesquelles la chose est possible. La fonction de juge est exercée par tous, les juges étant choisis parmi tous et statuant sur toutes les matières ou du moins sur la plupart d'entre elles, les plus importantes et celles qui touchent le plus à la souveraineté, la vérification des comptes, par exemple, le régime et les contrats privés. L'Assemblée est souveraine sur toutes les matières ou du moins les plus importantes.

D'après Aristote, *Les Politiques*, Livre IV, 2, IV^e siècle av. J.-C. (trad. Auguste Francotte et Marie-Paule Loicq-Berger, Gallimard, 2014)

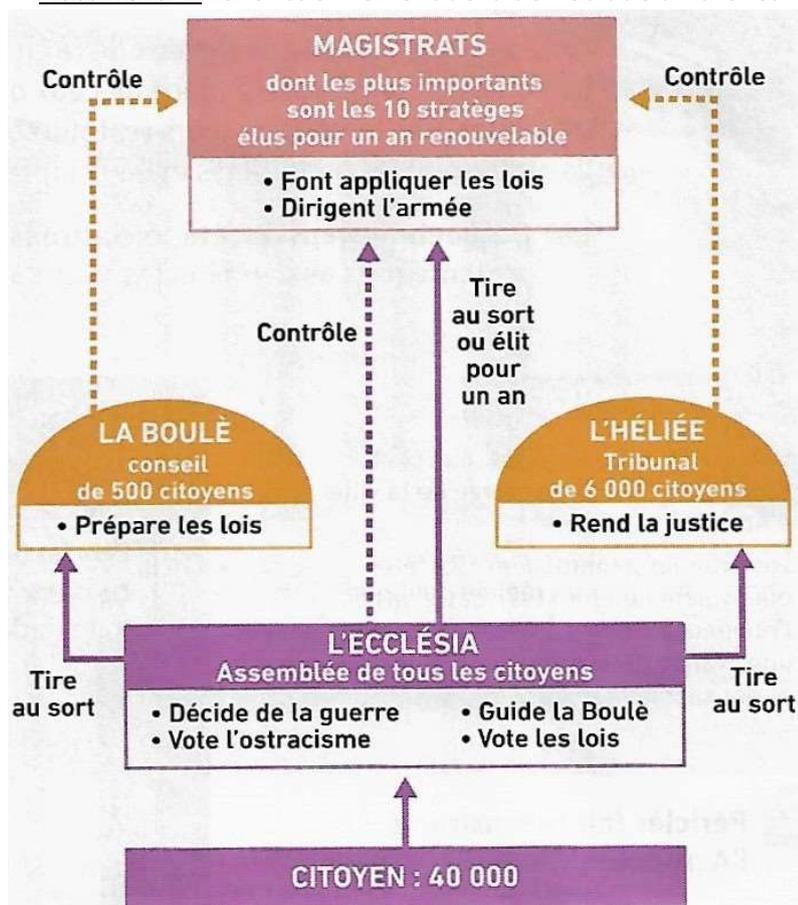
¹ Niveau de revenu déterminant l'accès aux droits politiques.

² La fonction de stratège par exemple était élective.

Document 3 : La population d'Athènes au V^e siècle avant J.-C.



Document 2 : Le fonctionnement de la démocratie à Athènes



QUESTIONS :

- 1- Quel est le principe essentiel de la démocratie selon Aristote ? (Document 1)
- 2- Montrez comment ce principe est respecté dans le cadre du fonctionnement de la démocratie à Athènes. (Documents 1 et 2)
- 3- Montrez les limites de la démocratie athénienne. (documents 1 à 3)